

DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2022

CONVOCACTION

Date :
02/11/2022
Envoi le :
08/11/2022
Publication le :
08/11/2022

L'an deux mil vingt-deux, le 15 novembre à 19h00 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Bertrand RITOURET Maire en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice : 29
Présents : 21
Absents : 08
Pouvoirs : 07
Votants : 27

Etaient présents :

Adjoints :

Mesdames Martine BOURDIN, Odile RITOURET, Danièle HOUDU, Sylviane FORTUN,
Messieurs Alain SELLIER, Michel HIRTZ, Gilles FERRAND (n'a pas pris part au vote).

Conseillers municipaux :

Mesdames Danielle PLOQUIN, Christine MENORET, Sophie BORÉ, Claire CARTIER, Hélène ODENT, Renata VENCES, Aurélie LERICHE, Lyn FAIPOUX, Florence MÉTIVIER,
Messieurs Antoine MAQUIN, Yoann LAFAUX, Mikaël TOST, Eric GUILMET.

Absents excusés :

Messieurs Eric VERHILLE, Daniel PERRICHOT, Jean-Marc CHATEAU, Pascal ARRAGAIN, Olivier DOUSSET, Xavier BINET, Pascal NOYAU, François BOUGAULT.

Absents :

Madame /
Monsieur /

Excusés, avaient donné pouvoir :

Monsieur Eric VERHILLE avait donné pouvoir à Monsieur le Maire,
Monsieur Daniel PERRICHOT avait donné pouvoir à Monsieur Eric GUILMET,
Monsieur Jean-Marc CHATEAU avait donné pouvoir à Monsieur Antoine MAQUIN,
Monsieur Pascal ARRAGAIN avait donné pouvoir à Monsieur Alain SELLIER,
Monsieur Olivier DOUSSET avait donné pouvoir à Madame Martine BOURDIN,
Monsieur Xavier BINET avait donné pouvoir à Monsieur Michel HIRTZ,
Monsieur François BOUGAULT avait donné pouvoir à Monsieur Gilles FERRAND.

Secrétaire de séance :

Madame Martine BOURDIN.

XXXXXXXXXXXXXXXX

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le

SLO

ID : 037-213701394-20221115-DEL_15112022_5-DE

DEL N° 15-11-2022/05 PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT D'UN ADJOINT AU MAIRE A LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le lundi 10 octobre dernier, Monsieur Gilles FERRAND Adjoint au Maire délégué à la culture a représenté la commune à une rencontre sur le dispositif Projets Artistiques et Culturels de Territoire (PACT) à l'Hôtel de Région à Orléans (45).

Dans le cadre de ce déplacement et s'agissant d'un mandat spécial, Monsieur FERRAND a engagé des frais qu'il convient de lui rembourser conformément aux dispositions de l'article L.2123-18 du CGCT.

- ❖ Frais kilométriques (aller/retour) : 256 km X 0.41€ = 104.96€
- ❖ Frais d'autoroute : 29.80€
- ❖ Frais de stationnement : 6.30€

Soit un total de 141.06€

L'objet de la délibération est :

1° : de confirmer que dans le cadre de ce déplacement Monsieur FERRAND était de fait titulaire d'un mandat spécial

2° : de prévoir le remboursement des frais engagés par Monsieur FERRAND tels qu'exposés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

CONFIRME que dans le cadre de ce déplacement Monsieur FERRAND était de fait titulaire d'un mandat spécial.

APPROUVE le remboursement des frais engagés par Monsieur FERRAND tels qu'exposés ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Bertrand RITOURET

el

La secrétaire de séance,


Madame Martine BOURDIN
Première Adjointe au Maire

P/Le Maire
Et par délégation
Le Directeur Général des Services
Gérard PERRIER

Délibération rendue exécutoire : 24 NOV. 2022
Par sa transmission en Préfecture le : 24 NOV. 2022
Et sa publication le site internet de la commune le : 24 NOV. 2022

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 24/11/2022
Reçu en préfecture le 24/11/2022
Publié le 
ID : 037-213701394-20221115-DEL_15112022_5-DE